

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Contrats – Fonds Avenir Montagne – Avenant n° 2 à la convention de reversement de subventions

Rapporteur : M. le Président

Suite la création du fonds « Avenir Montagnes Investissement » et de son enveloppe spécifique dédiée à la « Biodiversité », le projet global « Restauration, création et valorisation des sentiers de montagne du territoire Arlysère » a été sélectionné.

Par délibération n° 8 en date du 12 mai 2021, le Conseil Communautaire d'Arlysère approuvait le financement des actions ainsi qu'une convention de reversement de subvention, signée le 24 février 2022 entre Arlysère, les Communes de Marthod, Queige, Cohennoz et Hauteluce. Elle prévoyait le montant de subvention attribué à chaque projet et à chaque maître d'ouvrage concerné.

Un premier avenant à la convention est venu compléter la liste des porteurs de projet bénéficiaire de la subvention. Le SIVOM des Saisies est ainsi devenu porteur de projet- maître d'ouvrage suite à un transfert de compétences survenu entre la Commune d'Hauteluce et le SIVOM des Saisies. Le SIVOM des Saisies devenant ainsi le porteur de projet pour la création du sentier des Crêtes aux Saisies à la place de la Commune d'Hauteluce.

La Commune d'Hauteluce restait partie à la convention puisque, au titre de la compétence partagée « animation touristique », elle portait un projet de « création d'un sentier de promenade confort dans le cadre du projet de valorisation touristique du site de l'Infernet ». Mais pour des raisons de faisabilité technique, la Commune d'Hauteluce ne réalisera pas ce projet de sentier qui est définitivement abandonné.

Cette nouvelle évolution vient donc modifier la répartition des projets et des montants financiers attribués à la Commune d'Hauteluce et va entraîner un remboursement de la part de la Commune d'Hauteluce qui a déjà perçu, à tort, des avances de subventions pour ces deux projets.

Ainsi, la Commune d'Hauteluce se retire de la liste des porteurs de projets – maîtres d'ouvrage, bénéficiaire du reversement de subvention. A ce titre, la Commune d'Hauteluce doit rembourser le montant de subvention perçu à titre d'avance pour les montants ci-dessous :

- Création d'un sentier de promenade confort dans le cadre de la valorisation touristique du site de l'Infernet : 13 104 €
 - Création du sentier des Crêtes aux Saisies : 10 756 €
- Total du remboursement à intervenir : 23 860 €

Les modifications sont détaillées dans le projet d'avenant n° 2 joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de reversement de subventions Fonds Avenir Montagne investissement 2021 et tout acte afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

